



Plan Local d'Urbanisme - Modification n°1 approuvée le 28 février 2022



TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Protection des monuments historiques <input type="checkbox"/> Inscription <input type="checkbox"/> Classement	→ Façade maison du XV ^e siècle (11 rue Général de Gaulle) → Alignements du Grand Resto et de Kersolan (Lann Vras) → Chapelle ND des Fleurs	Loi du 31 décembre 1913 et ses décrets d'application. <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 4 novembre 1927 • Décret du 29 septembre 1967 • Décret du 29 août 1922 	Service départemental de l'Architecture - Vannes	AC1
Servitude relative aux canalisations publiques	Conduites d'eau et d'assainissement	Loi 62-904 du 4 août 1962 Décret 64-158 du 15 février 1964 Loi du 8 août 1929 Décret du 30 décembre 1952 modifié par décret du 28 août 1975	DDTM 11 boulevard de la Paix 56019 VANNES cedex	A5
Servitude attachée à la protection des eaux potables	→ Périmètre de protection de captage d'eau de Dezinio → Périmètre de protection du captage d'eau de Coet Er Ver à Hennebont → Périmètre de protection du captage d'eau	Code de la Santé publique - art. L.20 et L.736 Décret n°61-859 du 1er août 1961 modifié par le décret n°67-1093 du 15 décembre 1967 <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté préfectoral du 28 octobre 2002 • Arrêté préfectoral du 14 août 1997 modifié le 25 septembre 1997 • Arrêté préfectoral du 28 décembre 1990 	DDTM 11 boulevard de la Paix 56019 VANNES cedex	AS1
Servitude de marchepied	Rive droite du Blavet	Circulaire n°78-95 du 6 juillet 1978 Code du Domaine public fluvial - art.15, 16, 22 et 28	Région Bretagne	EL3

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	<p>Canalisation de distribution de gaz</p> <hr/> <p>Canalisation de transport de gaz naturel haute pression</p> <ul style="list-style-type: none"> → Theix-Brest (Ø 300, catégorie A) → Plumergat-Languidic (Ø 400, catégorie B) → Languidic-Arzano (Ø 300, catégorie A) → Languidic-Pontivy (Ø 150, catégorie B) → Languidic-Kervignac (Ø 150, catégorie B) 	<p>Loi du 15 juin 1906 modifiée Loi du 8 avril 1946 (art. 35)</p> <hr/> <p>Ordonnance du 23 octobre 1958 Décret du 6 octobre 1967 Décret du 11 juin 1970 modifié Décret du 15 octobre 1985 modifié Accord amiable en application du décret du 6 octobre 1967 Ou Arrêté préfectoral en application du décret du 11 juin 1970 modifié</p>	<p>GRT gaz BP 12417 44024 NANTES cedex 1</p>	I3
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ligne 2x400kV : Cordemais - La Martyre 1 et 2 <input type="checkbox"/> Ligne 225 kV : Bezon - Poteau Rouge <input type="checkbox"/> Ligne 225 kV : Pontchâteau - Poteau Rouge <input type="checkbox"/> Ligne 225 kV : Poteau Rouge - Theix <input type="checkbox"/> Ligne 63kV : Baud - Poteau Rouge <input type="checkbox"/> Ligne 63kV : Kerlivio - Poteau Rouge <input type="checkbox"/> Ligne 63kV : Kerlivio - Kerhellegan <input type="checkbox"/> Poste 65/20 kV de Kerlivio 	<p>Loi du 15 juin 1906 modifiée Loi du 8 avril 1946 (art. 35) Ordonnance du 23 octobre 1958 Décret du 6 octobre 1967 Décret du 11 juin 1970 modifié</p> <p>Accord amiable en application du décret du 6 octobre 1967 Ou Arrêté préfectoral en application du décret du 11 juin 1970 modifié</p>	<p><u>Réseau de transport</u> RTE Transport Électricité Ouest Groupe d'Exploitation Transport Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556 QUIMPER</p> <p><u>Réseau de distribution</u> EDF GDF Distribution Service technique Électricité 22 avenue Victor Hugo BO204 56006 VANNES cedex</p>	I4
Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de Préventions des Risques d'Inondations du Blavet Aval	Arrêté préfectoral du 20 septembre 2001	DDTM 8 rue de Commerce 56019 VANNES cedex	PM1
Servitude relative aux réseaux de télécommunication	Câble transmission 56083 le long de la RD 158	Codes des Postes et Télécommunications - art. L.48	France Telecom 50 rue de Redon BP3266 35032 RENNES cedex	EL3
Servitude liée à la voie de chemin de fer	Ligne n°470 000 de Savenay à Landerneau Ligne n°474 000 d'Auray à Pontivy	Loi du 15 juillet 1845 et décret du 22 mars 1942 Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942	Délégation territoriale de l'Immobilier-Ouest 23 rue Pierre Brossolette 37700 Saint-Pierre-des-Corps	T1
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Tout le territoire communal - ouvrages de grande hauteur	Code de l'Aviation civile - art. R.241-1 et D.244-1 à D.244-4 Code de l'Urbanisme - art. L.126-1 et R.126-1	DSAC Ouest Délégation Bretagne Aéroport de Rennes - Saint-Jacques BP 9149 35091 RENNES cedex	T7